Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212901557-20260427-39042026-DE

Feuillet n°

Paraphe :

Mairie d'OUESSANT – 29242 OUESSANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le lundi 27 avril à 17h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence du Maire David QUANTIN.

Etaient présents, David QUANTIN, Olivier LE GALL, Marie-Paule STÉPHAN, Cédric CAÏN, Thiphaine DAVID, Jean GOUZIEN, Christophe MONTFORT, Jean-Patrice BERNARD, Gwenaëlle LOUËT, Marina MITH, Rachel GRÜNWEISER, MINIOU Marie-Noëlle, Joël RICHARD, Lydia ROLLAND
Absents excusés : Tiphanny PETTON
Ont donné procuration : Tiphanny PETTON à Thiphaine DAVID
Secrétaire de séance : Marie-Paule STÉPHAN
Date de convocation : 21 avril 2026
Date de transmission au contrôle de légalité : 28 avril 2026
Date d'affichage : 30 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :	15
Conseillers présents :	14
Conseillers votants :	14

N° 39-04-2026 FIXATION DU TARIF DES BADGES DU PARKING RÉSERVÉ AUX INSULAIRES – COMMUNE LE CONQUET

La commune du Conquet nous a informés, de la mise en place d'une tarification pour les places de stationnement sur le parking Churchill, sur le terre-plein ouest du stade municipal.
Le conseil municipal de la commune de Le Conquet, dans sa séance du 16 décembre 2025 a délibéré sur un tarif de 500 € la place/an.
Il est laissé le choix à la commune de Ouessant de s'acquitter de la redevance en début d'année, mensuellement ou dans le courant du 4ème trimestre, une fois que la facturation aux usagers de Ouessant aura été réalisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des votants (1 abstention de M. Joël RICHARD) :

- de réserver 9 badges du « parking » Churchill en contrepartie d'une redevance de 500 € par place et par an,
- de fixer le prix de 500 € par place et par an à chaque usager réservant un badge auprès de la commune de Ouessant,
- de dire que le badge peut être partagé entre plusieurs véhicules,
- de solliciter une facturation auprès de la commune de Le Conquet au 4ème trimestre de chaque année.
- de préciser que suite à un échange entre la commune du Conquet et l'EHPAD de Ouessant, un accord a été trouvé pour permettre le stationnement gratuit sur le parking de la gare maritime pour le personnel médical.

La secrétaire de séance,
Marie-Paule STÉPHAN,

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
David QUANTIN,

MAIRIE D'OUESSANT (29242 Finistère)

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)